

	
Délibération n° 20	Conseil Municipal du Mercredi 15 décembre 2022
Service Subventions	Domaine de compétence : 7.10 – Finances- Divers
<p>Le Lundi cinq décembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p> <div data-bbox="172 768 523 1272" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 05/12/2022 Membres présents : 20 Membres ayant donné pouvoir : 9 Membre(s) excusé(s) : 2 Membre(s) non excusé(s) : 2 Nombre de votants : 29</p> <p>Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45</p> <p>Affiché le 19/12/2022</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLET, Maire, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame DELSAUX Dominique à Monsieur Franck TINDILLER, Madame PREUVOST Coralie à Monsieur LANQUETIN Charles, Madame DENEUX Sophie à Monsieur BOUVILLE Jean-Pierre, Madame BOUTOILLE Josiane à Madame BEURAIN Christelle, Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur HURTREL Grégory à Monsieur Adrien BACLET, Madame Aurore WACOGNE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur BAILLET Robert à Monsieur BAILLET Sébastien, Madame Gosselin Justine à Madame NEMPONT Marine</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, Madame GOLDSTEIN Anne-Marie</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Arrivée de Madame DUFOUR Lyliane et Madame NEMPONT Marine à 18 h 45</p> <p>Votants : 29</p> <p>Secrétaire de séance : Madame ELYSE Andréa</p> <p>Objet : DETR 2023 – Projet de réfection des trottoirs</p>	
Rapporteur : Monsieur WAUQUIER	
Synthèse de la délibération :	DETR 2023– Appels à projets - Programme 2023 de réfection des trottoirs – Demande de subvention

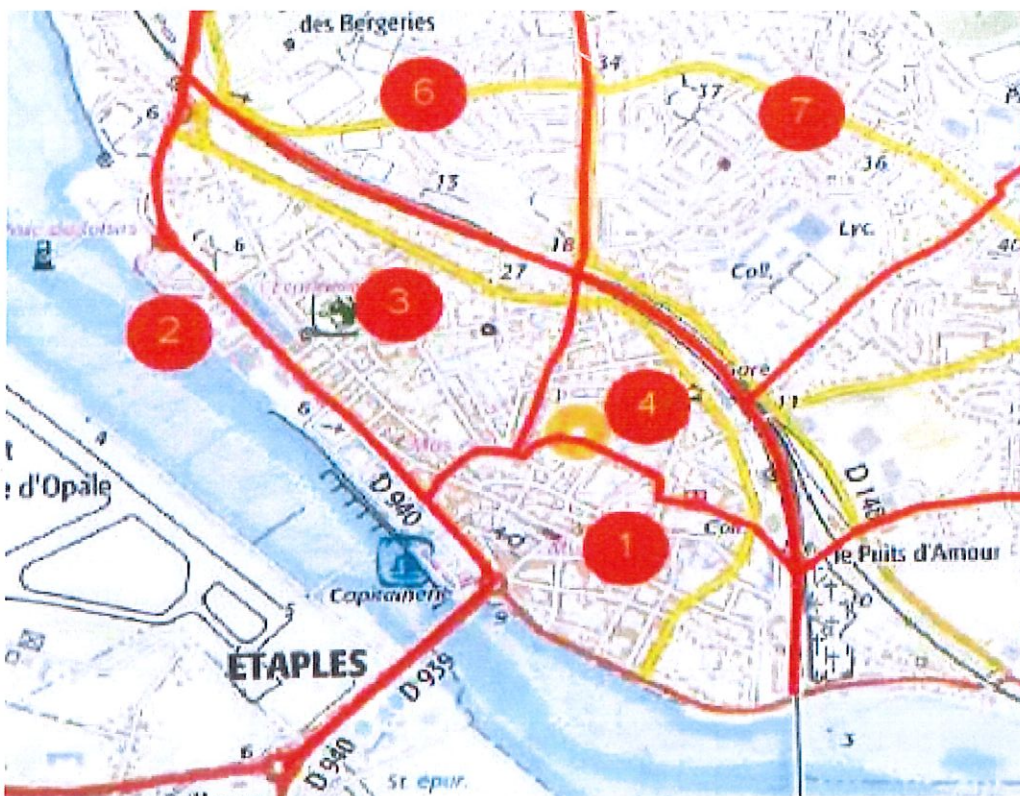
Vu les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 14 novembre 2022 portant sur les modalités de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 (DETR)

Vu les opérations éligibles au titre de la programmation 2023,

Considérant que :

- Afin d'assurer la sécurité et l'entretien de l'espace public, la Commune initié un programme pluri-annuel de réfection de la voirie et des trottoirs qu'elle met en œuvre depuis plusieurs années ;
- dans la continuité de ce programme, il convient d'engager une nouvelle phase de travaux destinée à la remise en état des trottoirs qui présentent de nombreuses altérations et déformations nuisant à la sécurité et au confort des usagers les exposant à des risques de chutes ou pertes d'équilibre ;
- les travaux des trottoirs porteront sur le revêtement, les bordurations et la mise à niveau ;
- les travaux auront pour objectifs de :
 - 1°) prévenir les risques liés à la vétusté
 - 2°) garantir le bon état du domaine public
 - 3°) sécuriser les déplacements de usagers
 - 4°) permettre la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
 - 5°) améliorer le cadre de vie des habitants et répondre à l'attente de la population sur les aspects sécuritaire et esthétique des trottoirs de la Ville
- le programme de réfection des trottoirs en fonction des priorités à réaliser sur le territoire communal concerne le périmètre des zones 1 et 3 du plan ci-dessous ;



- le coût estimatif de l'opération qui s'élève à la somme de 649 586,00 HT est éligible à la DETR 2023 à hauteur de 20 %
- le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES HT	RECETTES	
- Travaux de réfection des trottoirs (revêtement, bordurations, mise en accessibilité)..... 649 586,00	DETR (20 %).....	129 917,20 €
	FONDS PROPRES.....	519 668,80 €
TOTAL DEPENSES	TOTAL RECETTES...	649 586,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1°) d'approuver le programme 2023 de réfection trottoirs tel que décliné dans la présente délibération pour un montant estimatif de 649 586 €uros HT selon le plan de financement repris ci-dessus ;

2°) autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de la DETR 2023, à hauteur de 129 917,20 €uros, soit 20 % du montant HT des travaux.

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 19 décembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

